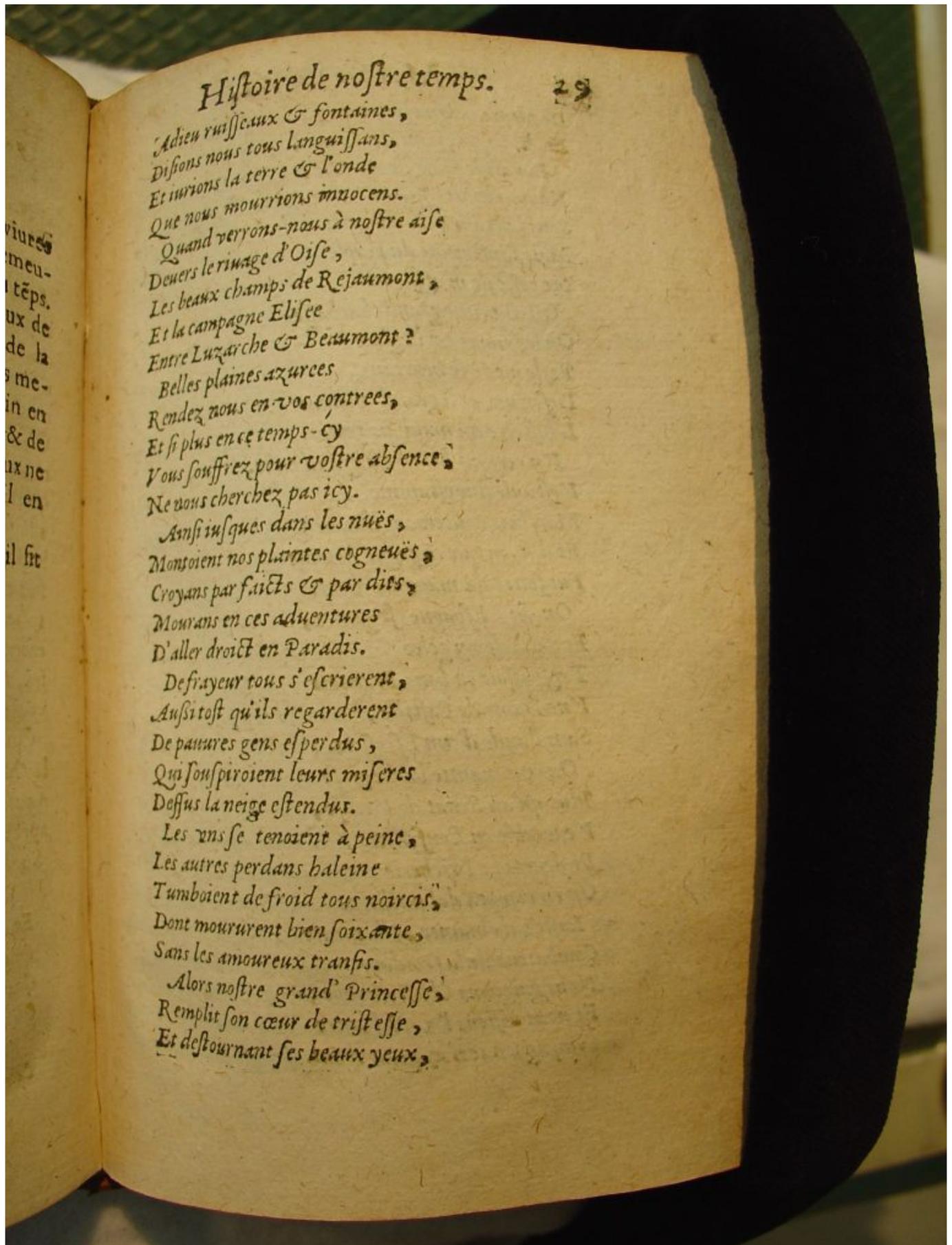


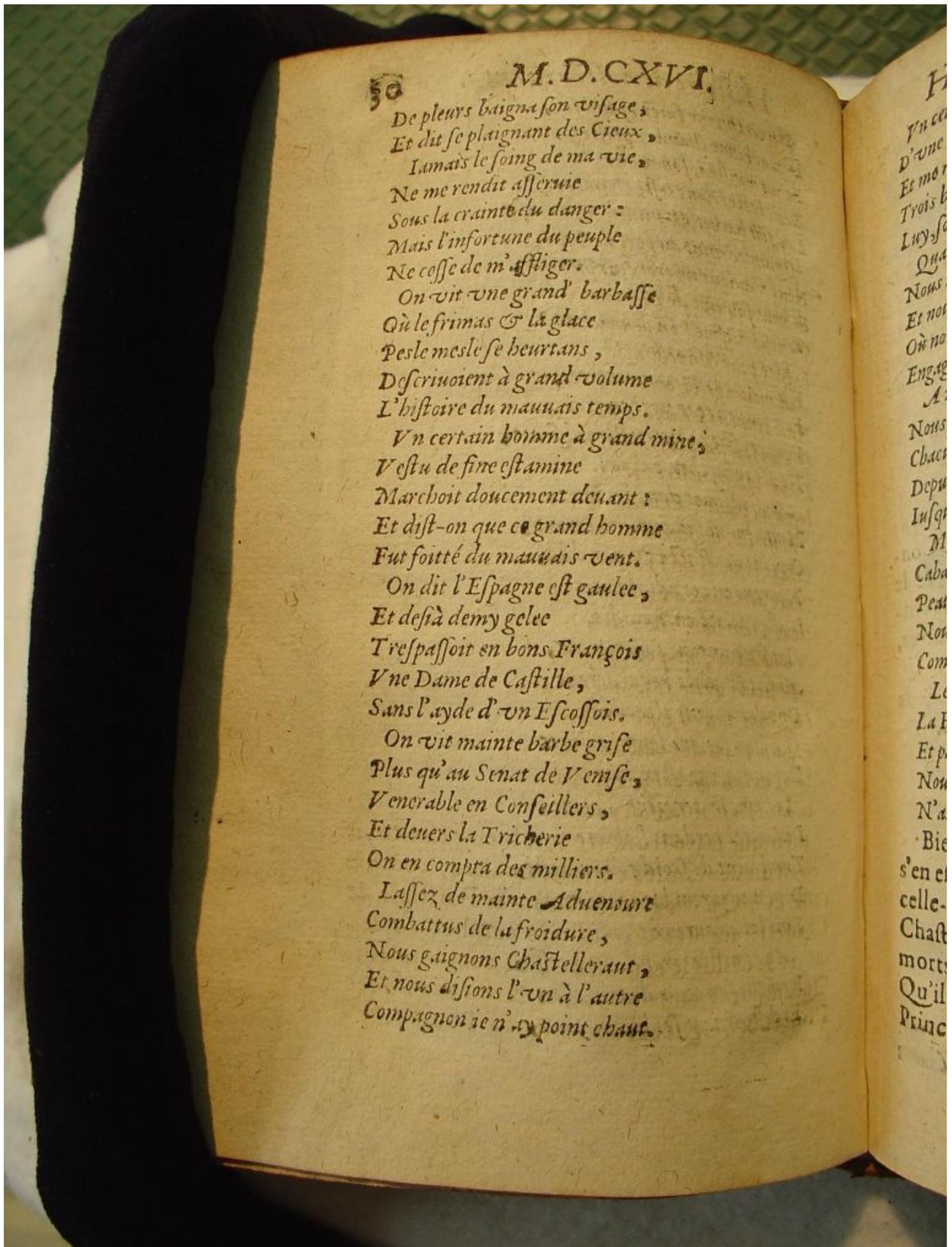
1616\_029.jpg



Histoire de nostre temps. 29

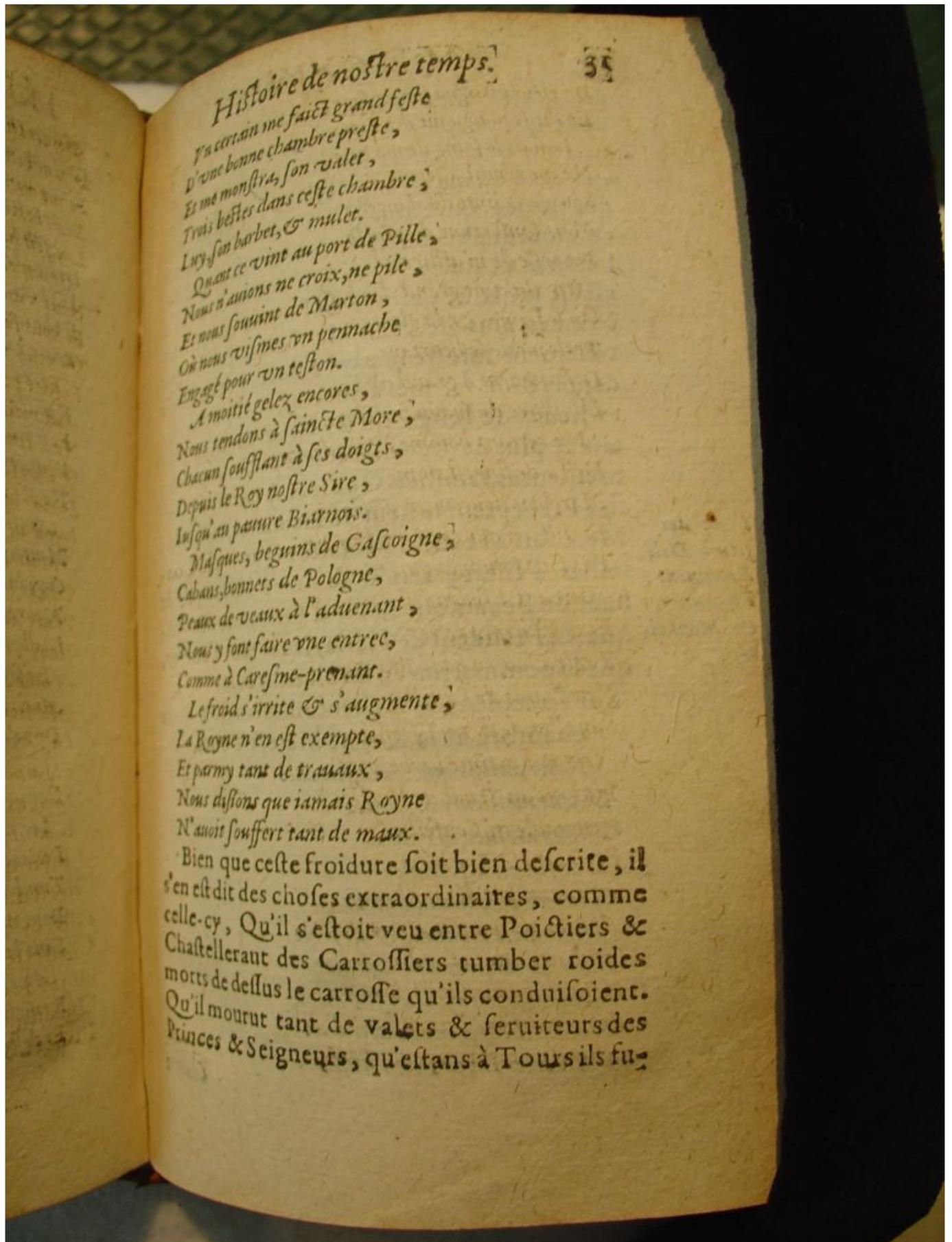
Adieu ruisseaux & fontaines,  
Disions nous tous languissans,  
Et iurons la terre & l'onde  
Que nous mourrions innocens.  
Quand verrons-nous à nostre aise  
Deuers le riuage d'Oise,  
Les beaux champs de Rejaumont,  
Et la campagne Elisee  
Entre Luzarche & Beaumont ?  
Belles plaines azurces  
Rendez nous en vos contrees,  
Et si plus en ce temps-cy  
Vous souffrez pour vostre absence,  
Ne vous cherchez pas icy.  
Ansi iusques dans les nuës,  
Monsoient nos plaintes cogneuës,  
Croyans par faictz & par diës,  
Mourans en ces aduentures  
D'aller droict en Paradis.  
De frayeur tous s'escrierent,  
Aussi tost qu'ils regarderent  
De pauures gens esperdus,  
Qui souspiroient leurs miseres  
Dessus la neige estendus.  
Les vns se tenoient à peine,  
Les autres perdans haleine  
Tumboient de froid tous noircis,  
Dont moururent bien soixante,  
Sans les amoureux transis.  
Alors nostre grand' Princesse,  
Remplit son cœur de tristesse,  
Et destournant ses beaux yeux,

1616\_030.jpg

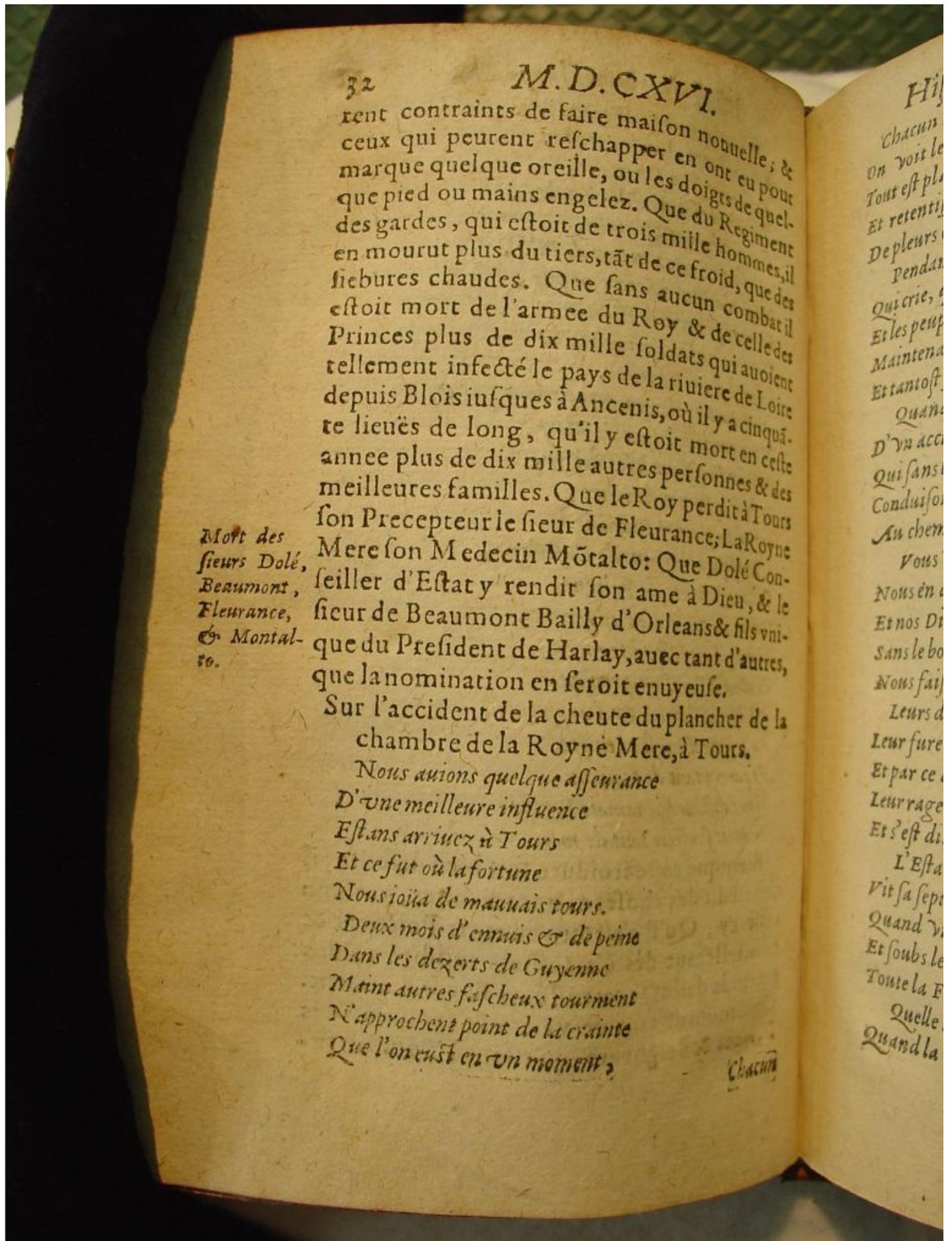


56 M. D. CXVI.  
De pleurs baigna son visage,  
Et dit se plaignant des Cieux,  
Jamais le soing de ma vie,  
Ne me rendit asservie  
Sous la crainte du danger :  
Mais l'infortune du peuple  
Ne cesse de m'affliger.  
On vit une grand' barbasse  
Où le frimas & la glace  
Pesle mesle se heurtans,  
Descriuoient à grand volume  
L'histoire du mauuais temps.  
Un certain homme à grand mine,  
Vestu de fine estamine  
Marchoit doucement deuant :  
Et dist-on que ce grand homme  
Fut foitté du mauuais vent.  
On dit l'Espagne est gaulee,  
Et desjà demy gelee  
Trespassoit en bons François  
Vne Dame de Castille,  
Sans l'ayde d'un Escossois.  
On vit mainte barbe grise  
Plus qu'au Senat de Venise,  
Venerable en Conseillers,  
Et deuers la Tricherie  
On en compra des milliers.  
Lassez de mainte Aduensure  
Combattus de la froidure,  
Nous gaignons Chastelleraut,  
Et nous disions l'un à l'autre  
Compagnon ie n'ay point chaud.

1616\_031.jpg



1616\_032.jpg



32 M. D. CXVI.

rent contrains de faire maison nouvelle; & ceux qui peurent reschapper en ont eu pour que pied ou mains engelez. Que du Regiment des gardes, qui estoit de trois mille hommes, il en mourut plus du tiers, tât de ce froid, que des fiebures chaudes. Que sans aucun combat il estoit mort de l'armee du Roy & de celle des Princes plus de dix mille soldats qui auoient tellement infecté le pays de la riuere de Loire depuis Blois iusques à Ancenis, où il y a cinquante lieues de long, qu'il y estoit mort en ceste année plus de dix mille autres personnes & des meilleures familles. Que le Roy perdit à Tours son Precepteur le sieur de Fleurance; La Roynne Mere son Medecin Mōtalto: Que Dolé Conseiller d'Estat y rendit son ame à Dieu, & le sieur de Beaumont Bailly d'Orleans & fils unique du President de Harlay, avec tant d'autres, que la nomination en seroit enuyeuse.

Mort des sieurs Dolé, Beaumont, Fleurance, & Montalto.

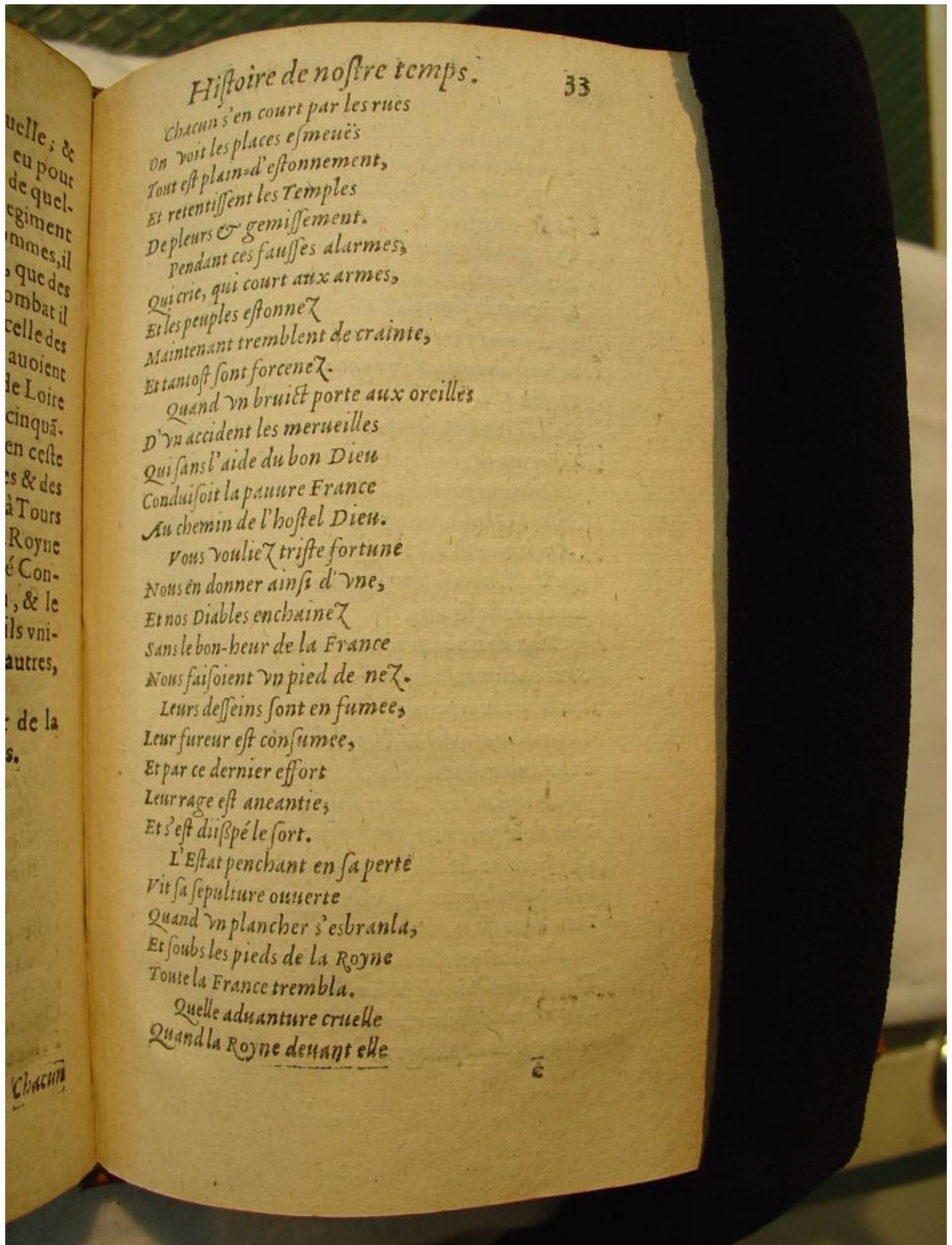
Sur l'accident de la cheute du plancher de la chambre de la Roynne Mere, à Tours.

Nous auions quelque assurance  
D'une meilleure influence  
Estans arriuez à Tours  
Et ce fut où la fortune  
Nous joia de mauuais tours.  
Deux mois d'ennuis & de peine  
Dans les dezerts de Guyenne  
Maint autres f. s. cheux tourment  
N'approchent point de la crainte  
Que l'on eust en un moment,

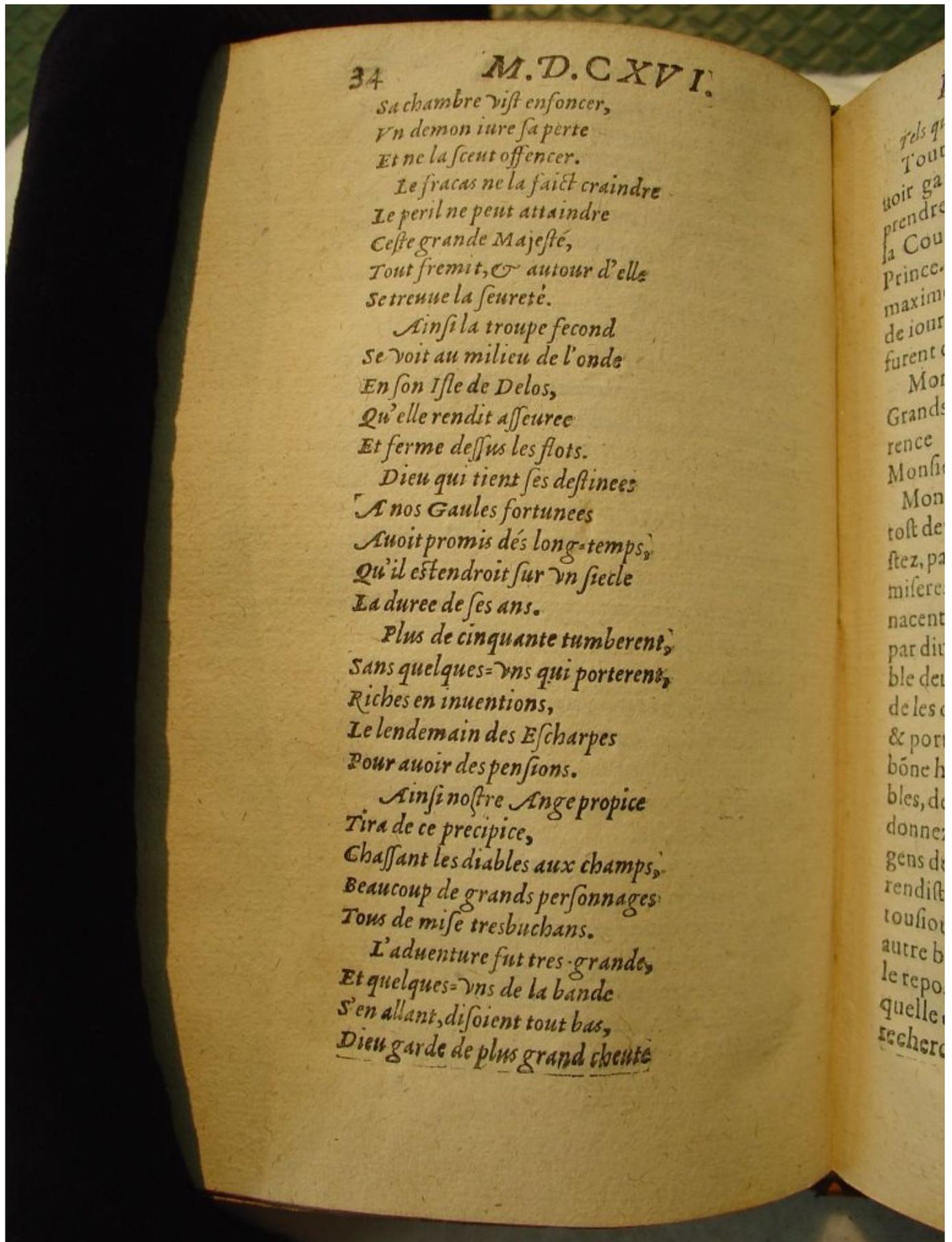
Chacun

Hi  
Chacun  
On voit le  
Tout est pl  
Et retenti  
De pleurs  
Penda  
Qui crie  
Et les peup  
Maintena  
Et tantost  
Quand  
D'un acc  
Qui sans  
Conduiso  
Au chern  
Vous  
Nous en  
Et nos Di  
Sans le bo  
Nous fai  
Leurs d  
Leur fure  
Et par ce  
Leur rage  
Et s'est di  
L'Est  
Vit sa sept  
Quand v  
Et sous le  
Toute la F  
Quelle  
Quand la

1616\_033.jpg



1616\_034.jpg



34

M.D.CXVI.

Sa chambre vist enfoncer,  
Vn demon iure sa perte  
Et ne la sceut offencer.

Le fracas ne la fait craindre  
Le peril ne peut atteindre  
Ceste grande Majesté,  
Tout fremit, & autour d'elle  
Se treuve la seureté.

Ainsi la troupe fecond  
Se voit au milieu de l'onde  
En son Isle de Delos,  
Qu'elle rendit assuree  
Et ferme dessus les flots.

Dieu qui tient ses destinees  
A nos Gaules fortunees  
Auoit promis des long-temps,  
Qu'il estendrait sur vn siecle  
La duree de ses ans.

Plus de cinquante tumberent,  
Sans quelques-vns qui porterent,  
Riches en inuentions,  
Le lendemain des Escharpes  
Pour auoir des pensions.

Ainsi nostre Ange propice  
Tira de ce precipice,  
Chassant les diables aux champs,  
Beaucoup de grands personnages  
Tous de mise tresbuchans.

L'adventure fut tres-grande,  
Et quelques-vns de la bande  
S'en allant, disoient tout bas,  
Dieu garde de plus grand cheute

1616\_035.jpg

*Histoire de nostre temps.*

35

*Tels qui ne tumberent pas.*  
Toute la science du Courtisan, est de sçavoir gagner la Faveur du Prince sans entreprendre, (comme dit l'Autheur du Traicté de la Court) sur celuy qui a tout credit enuers le Prince. Il y en eut qui ne suiuaus ceste vieille maxime là, furent disgraciez, & licentiez peu de iours apres l'arriuee de la Cour à Tours, & furent cōtraints de se retirer en leurs maisons.

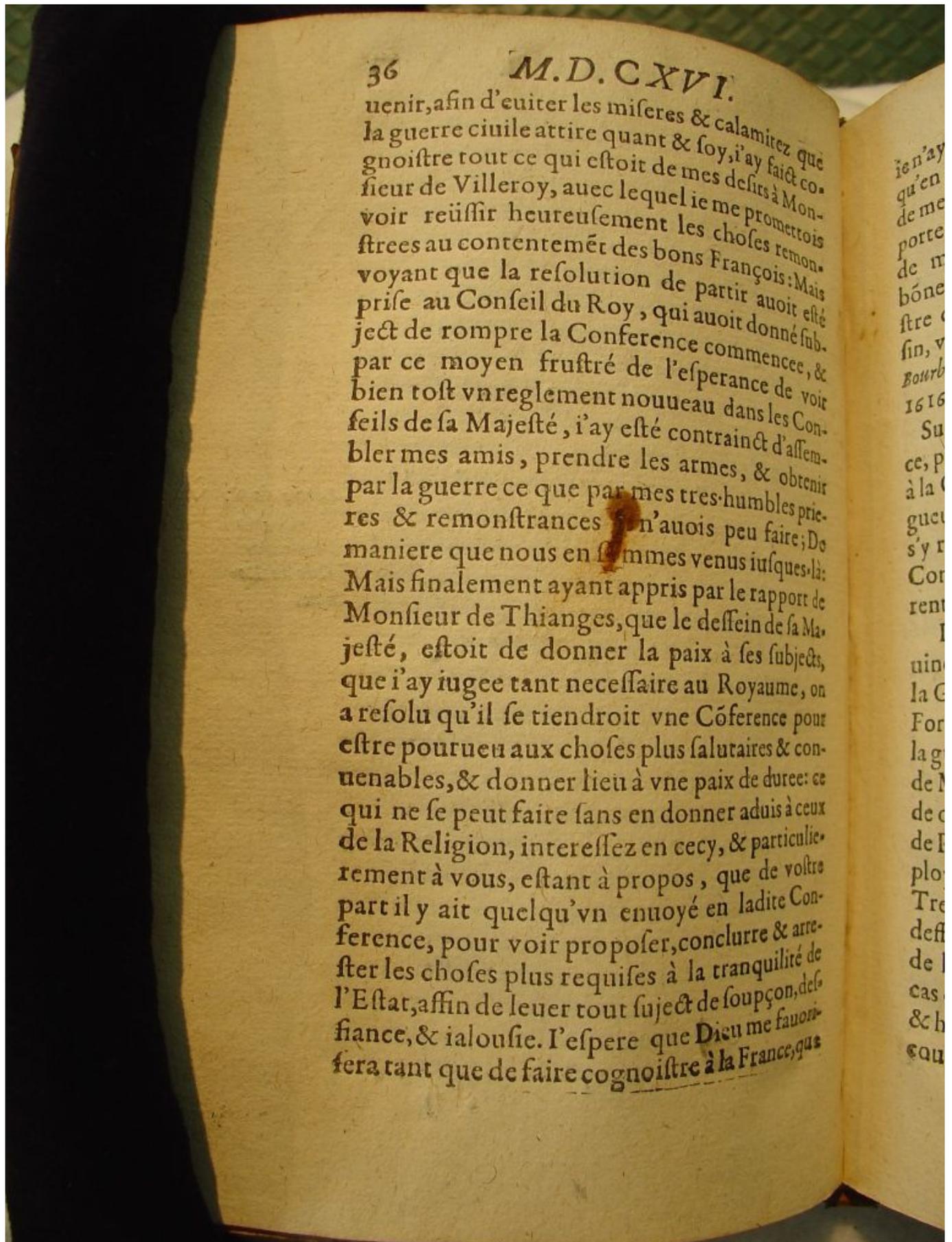
Monseigneur le Priace enuoya lettres à tous les Grands de son party pour se rendre à la Conference à Loudun; voicy celle qu'il escriuit à Monsieur le Duc de Rohan.

Mon Cousin, Vous sçaez comme il y a bien tost deux ans que i'ay representé à leurs Majestez, par mes tres-humbles Remonstrances, les miseres, & les desordres & mal heurs qui menacent ce Royaume de ruyne; & les ay suppliez par diuerses fois, avec le respect & le tres-humble deuoit que doit vn fidelle sujet à son Roy, de les destourner par toute sorte de prudence, & porter la main salutaire pour y appliquer de bōne heure les remedes necessaires & cōuenables, de peur qu'estans negligez; & mes aduis, donnez par les vœux & suffrages de tous les gens de bien, demeurans inutiles, le mal ne se rendist incurable: En quoy chacū recognoistra tousiours, sans passion, que ie n'ay eu iamais autre but que la conseruation de l'État, avec le repos & tranquillité publique d'iceluy. A laquelle desirant rapporter toutes mes actions, & rechercher tous moyens possibles pour y par-

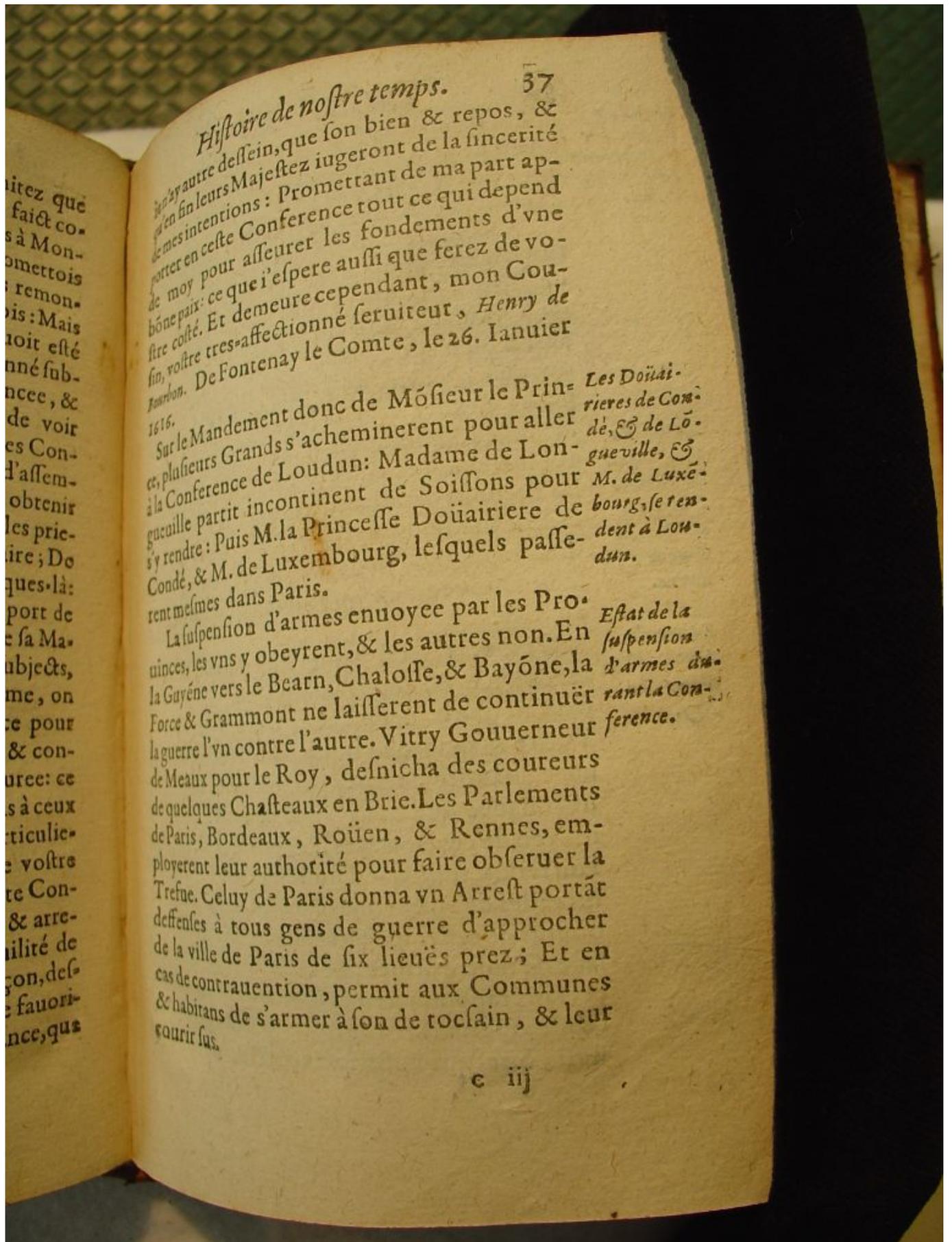
*Lettre de M.  
le Prince de  
Condé, au  
Duc de Rohan.*

c ij

1616\_036.jpg



1616\_037.jpg



*Histoire de nostre temps.*

...y autre dessein, que son bien & repos, & en fin leurs Majestez iugeront de la sincerité de mes intentions : Promettant de ma part apporter en ceste Conference tout ce qui depend de moy pour asseurer les fondements d'une bõne paix: ce que i'espere aussi que ferez de vostre costé. Et demeure cependant, mon Cousin, vostre tres-affectionné seruiteur, Henry de Bourbon. De Fontenay le Comte, le 26. Ianuier 1616.

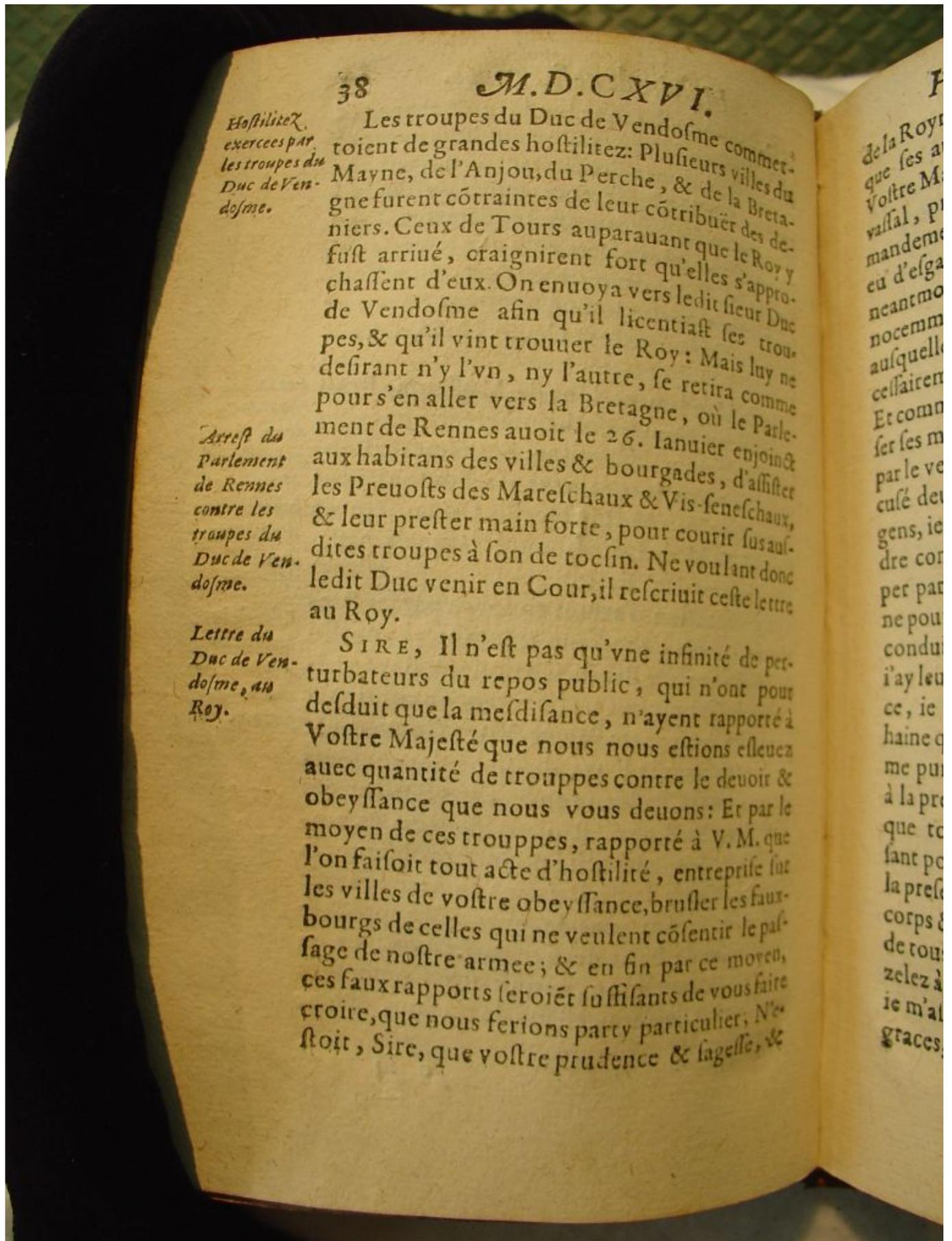
Sur le Mandement donc de Mõsieur le Prince, plusieurs Grands s'acheminerent pour aller à la Conference de Loudun: Madame de Longueville partit incontinent de Soissons pour s'y rendre: Puis M. la Princesse Doüairiere de Condé, & M. de Luxembourg, lesquels passerent mesmes dans Paris.

La suspension d'armes enuoyee par les Provinces, les vns y obeyrent, & les autres non. En la Guyene vers le Bearn, Chalosse, & Bayõne, la Force & Grammont ne laisserent de continuer la guerre l'vn contre l'autre. Vitry Gouverneur de Meaux pour le Roy, desnichâ des coureurs de quelques Chasteaux en Brie. Les Parlements de Paris, Bordeaux, Rouen, & Rennes, employerent leur authorité pour faire obseruer la Tresue. Celuy de Paris donna vn Arrest portât defenses à tous gens de guerre d'approcher de la ville de Paris de six lieuës prez; Et en cas de contrauention, permit aux Communes & habitans de s'armer à son de tocsain, & leur courir sus.

*Les Doüairieres de Condé, & de Longueville, & M. de Luxembourg, se rendent à Loudun.*

*Estat de la suspension d'armes durant la Conference.*

1616\_038.jpg



38

M.D.C.XVI.

*Hostilitez  
exercees par  
les troupes du  
Duc de Ven-  
dosme.*

Les troupes du Duc de Vendosme commet-  
toient de grandes hostilitez: Plusieurs villes du  
Mayne, de l'Anjou, du Perche, & de la Breta-  
gne furent cōtraintes de leur cōtribuer des de-  
fust arriué, craignirent fort qu'elles s'appro-  
chassent d'eux. On enuoya vers ledit sieur Duc  
de Vendosme afin qu'il licentiait ses trou-  
pes, & qu'il vint trouuer le Roy: Mais luy ne  
desirant n'y l'vn, ny l'autre, se retira comme  
pour s'en aller vers la Bretagne, où le Parle-  
ment de Rennes auoit le 26. Ianuier enjoinct  
aux habitans des villes & bourgades, d'assister  
les Preuosts des Mareschaux & Vis-seneschaux,  
& leur prester main forte, pour courir sus aus-  
dites troupes à son de tocsin. Ne voulant donc  
ledit Duc venir en Cour, il rescriuit ceste lettre  
au Roy.

*Arrest du  
Parlement  
de Rennes  
contre les  
troupes du  
Duc de Ven-  
dosme.*

*Lettre du  
Duc de Ven-  
dosme, au  
Roy.*

SIRE, Il n'est pas qu'une infinité de per-  
turbateurs du repos public, qui n'ont pour  
desduit que la mesdisance, n'ayent rapporté à  
Vostre Majesté que nous nous estions esleuez  
auec quantité de troupes contre le deuoit &  
obeyssance que nous vous deuons: Et par le  
moyen de ces troupes, rapporté à V. M. que  
l'on faisoit tout acte d'hostilité, entreprise sur  
les villes de vostre obeyssance, brusler les faux-  
bourgs de celles qui ne veulent cōsentir le pas-  
sage de nostre armee; & en fin par ce moyen,  
ces faux rapports seroiēt suffisants de vous faire  
croire, que nous ferions party particulier; Ne  
fist, Sire, que vostre prudence & sagelle, &

F  
de la Royne  
que ses a  
Vostre M  
vassal, p  
mandeme  
eu d'esga  
neant mo  
nocemm  
ausquell  
cellaiten  
Et comm  
fer les m  
par le ve  
cusé de  
gens, ie  
dre cor  
per par  
ne pou  
condu  
i'ay leu  
ce, ie  
haine c  
me pu  
à la pre  
que to  
fant po  
la pres  
corps &  
de tou  
zelez à  
ie m'al  
graces.

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**